



PAC

PORTER A CONNAISSANCE

FICHE n° 7

La Politique Agricole Commune (PAC) reste un des enjeux majeurs de l'Europe. Elle est un des piliers de la Construction Européenne. Après des débuts triomphants, elle connaît aujourd'hui une phase d'incertitudes liées à des difficultés budgétaires, amplifiées par l'arrivée de nouveaux membres dont les situations sont très diverses.

En plus des effets liés à la PAC, l'agriculture française a connu de profondes mutations qui ont impacté aussi bien la production, que les exploitations, les métiers et la manière d'aborder le métier d'exploitant, le statut de l'agriculteur au sein de la société, les coûts de production et la qualité des produits. Face à ces profonds changements, les exploitants ont dû s'adapter parfois en anticipant, parfois en subissant les évolutions.

Ainsi, comme toute la France, le département de l'Oise s'est modernisé même si le type de culture est resté en partie spécifique au territoire, en fonction des sols et du climat. Cette spécificité a tendance à disparaître peu à peu grâce aux évolutions et progrès techniques, très importants, de ces cinquante dernières années.

Dans le département de l'Oise, la taille des exploitations s'est accrue, notamment avec les regroupements d'exploitations et l'activité s'est modernisée. Les cultures de céréales sont prépondérantes avec une production destinée pour une large part aux industries agro-alimentaires (IAA).

Le département de l'Oise bénéficie de conditions qui font de son territoire un des plus compétitifs et dynamiques du pays au niveau agricole. Environ 70% de la surface du sol de l'Oise est dédiée à l'agriculture. Néanmoins, celle-ci a tendance à diminuer face à la pression foncière. Par rapport à 2004, le prix moyen des propriétés non bâties a augmenté de 4%, soit 5 840 euros à l'hectare.

Les données structurelles du département laissent apparaître une diminution du nombre d'actifs agricoles, toutes catégories confondues. La population agricole familiale comptait 13 461 personnes en 2000, dont 7 010 actifs sur l'exploitation. Les salariés agricoles permanents étaient au nombre de 1 920, à la même date. Ces chiffres ont quasiment été divisés par deux depuis 1979.

Le nombre d'exploitations agricoles a suivi la même tendance et a fortement diminué depuis l'exode rural du début du XX^{ème} siècle. En 2005, l'Oise comprenait 3 805 exploitations pour une Surface Agricole Utile moyenne d'environ 97 hectares. Pour cette SAU totale, on estime que 6 660 actifs sont nécessaires à temps complet sur les exploitations.

En terme de cultures, le territoire s'est spécialisé autour des céréales (blé tendre, orge, maïs...), des oléagineux (colza, soja, pois...), des pommes de terre et des betteraves destinées à l'industrie sucrière.

Il existe aussi une production de légumes frais (petits pois, haricots verts, champignons, salades...) largement destinée aux conserveries.

Les animaux sont également présents (bovins et ovins), avec une orientation plus marquée vers la production laitière. En 2005, 1 874 hectolitres de lait ont été produits.

On note par contre la diminution des prairies naturelles qui ont été réduites de 27 % en 15 ans (en 1989 de 48 740 ha à 35 200 ha en 2004) et que l'on s'efforce de protéger dans le cadre de la PAC (obligation de maintien de ces prairies).

A l'heure actuelle, un nouveau débouché apparaît : les biocarburants et la production de biomasse. Une partie des productions de colza, et dans une moindre mesure celles de betteraves à sucre, s'orientent vers cette nouvelle voie.

Agriculture Durable

Un Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Le PRAD de la Picardie a été approuvé le 18 février 2013 et est téléchargeable sur le [site internet de la DRAAF](#).

Recensement Général Agricole

Le recensement général agricole (RGA) est prescrit par une recommandation de la FAO qui prévoit sa réalisation chaque décennie et au niveau communautaire par le règlement n°1467/96 du Conseil du 17 décembre 1996. En France, le dernier RGA a eu lieu en l'an 2000. Les recensements de l'agriculture précédents avaient eu lieu en 1970, 1979 et 1988. Cette opération de grande ampleur répond aux besoins nombreux d'informations à des niveaux géographiques fins : commune, canton, région agricole. Le recensement consiste en une enquête auprès de chaque exploitant agricole portant sur les caractéristiques de l'exploitation agricole, superficies, cheptel, matériel, sur son environnement économique, sur l'activité exercée sur ces unités et sur la population vivant ou travaillant sur l'exploitation agricole.

La surface totale de cette commune 2 049 ha, la SAU est de 1 723 ha à la PAC 2012. Elle représente 84 % de la surface totale, en baisse de 3 % par rapport au RA2000 (Sources : RA 2000 et déclarations de la PAC 2012. Les référentiels sont différents, mais la variation ainsi calculée est toutefois significative).

L'AGRICULTURE

Recensement agricole 2000 - Fiche comparative 1979 - 1988 - 2000

Région : 22 - PICARDIE
 Département : 60 - OISE
 Canton : 18 - GUISCARD
 Commune : 291 - GUISCARD

Région agricole : 043 - NOYONNAIS
 Zone défavorisée : 0 - Hors zone
 Massif : 0 - Hors zone

1. Généralités

Population totale en 1990*	1 576	Superficie totale*	2 049 ha
en 1999*	1 747	Superficie agricole utilisée communale (7)	1 770 ha
		Superficie agricole utilisée des exploitations (1)	2 136 ha

* Source : INSEE, DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	29	23	c	74	c	c
Autres exploitations	5	4	c	3	0	c
Toutes exploitations	34	27	17	64	81	126
Exploitations de 100 ha et plus	6	7	9	150	155	180

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	34	25	17	2 175	2 185	2 136
Terres labourables	32	25	16	1 917	1 962	1 958
dont céréales	32	25	16	1 325	1 332	1 118
Superficie fourragère principale (3)	32	24	16	350	273	201
dont superficie toujours en herbe	31	23	16	256	221	177
Ble tendre	31	25	16	830	830	879
Orge et escourgeon	27	23	12	215	225	150
Mais-grain et maïs semence	20	19	6	257	266	87
Betterave industrielle	27	22	16	386	346	270
Pois protéagineux	15	257
Pommes de terre de conservation	7	c	3	27	c	41

4. Cheptel

	Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	22	15	7	1 016	677	472
dont total vaches	12	10	3	278	225	131
Total volailles	22	18	3	649	719	19
Vaches laitières	8	5	c	189	115	c
Total ovins	19	9	3	1 032	1 211	991
dont brebis mères	19	9	3	782	891	785
Total porcins	c	c	0	c	c	0
dont truies mères	0	c	0	0	0	0
Lapins mères	13	10	0	90	24	0
Poules pondeuses	...	17	3	...	472	18
Poulets de chair et coqs	7	4	c	129	144	c

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermane	29	24	16	1 648	1 599	1 556
Tracteurs	30	23	14	76	70	45
dont tracteurs de 135 ch DIN et plus	...	c	7	c	c	11
Moissonneuse-batteuse	20	19	11	19	18	9
Presse à grosses balles	...	7	4	...	5	4
Superficie irriguée	0	0	c	0	0	c
Superficie drainée par drains enterrés	7	15	15	81	541	1 271

6. Âge des chefs d'exploitation et des coexploitants

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	7	6	7
40 à moins de 55 ans	17	11	9
55 ans et plus	10	14	6
Total	34	31	22

7. Population - Main d'œuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	27	25	14
Pop. familiale active sur les expl. (5)	66	48	30
UTA familiales (4)	55	41	22
UTA salariés (4) (6)	22	9	10
UTA totales (y.c. ETA-CUMA) (4)	77	50	32
Salariés permanents	25	10	19

8. Statut

	Exploitations		
	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	31	23	8

9. Divers

	S ou SD		
	1979	1988	2000
S : superficie (ha)			
SD : superficie développée (ha)			
Mais fourrage et ensilage (S)	38	21	c
Pomme de terre de féculente (S)	0	0	0
Colza grain et navette (S)	c	69	173
Haricot vert (SD)	9	c	0
Petit pois (SD)	56	c	0

Précisions méthodologiques

- (1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.
- (2) Exploitations dont le nombre d'UTA (4) est supérieur ou égal à 0,75 et la marge brute standard est supérieure ou égale à 12 hectares équivalent blé.
- (3) Somme des tourrages et des superficies toujours en herbe.
- (4) Une unité de travail annuel (UTA) est la quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.
- (5) La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.
- (6) Il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des coexploitants.
- (7) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune

Signes conventionnels

... Résultat non disponible
 c : Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique

Valeur vénale des terres

La commune de Guiscard fait partie de la petite région agricole du Noyonnais.

La valeur vénale des terres en 2007 figure dans le document ci-après.

**Valeur vénale moyenne des terres labourables et des prairies naturelles en 2007
pour les terres agricoles d'au moins un hectare, libres à la vente**

(euros à l'hectare)

60-Oise (petites) régions agricoles	TERRES LABOURABLES					PRAIRIES NATURELLES				
	Rappel 2006	2007			%	Rappel 2006	2007			%
		Domi- nante	mini	maxi			Domi- nante	mini	maxi	
				07/06					07/06	
	6 390	7 020			+ 10	5 480	5 900			+ 8
041 PAYS DE THELLE	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
042 CLERMONTOIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
043 NOYONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
327 PLATEAU PICARD	7 120	7 620	3 500	10 700	+ 7	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
328 SOISSONNAIS	5 450	6 000	3 800	10 000	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
329 VALOIS ET MULTIEN	6 400	7 100	5 610	8 400	+ 11	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
330 VEXIN FRANCAIS	6 050	6 900	3 350	10 600	+ 14	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8
331 PAYS DE BRAY	5 440	6 000	3 900	7 600	+ 10	5 480	5 900	3 600	6 560	+ 8

(1) Les estimations des prairies ont été réalisées au niveau départemental à partir de 2006.

Source : Agreste - Enquête sur la valeur vénale des terres agricoles.

La valeur vénale moyenne des terres en 2012 à l'échelle de la PRA du Noyonnais est de 7 550 €/ha, nettement inférieure par rapport à la moyenne départementale (8 680€/ha) (Source : *Le prix des terres agricoles ; Analyse des marchés fonciers ruraux 2012 ; Safer – Mai 2013*).

Proximité des exploitations agricoles

L'article L111-3 du code rural a introduit la réciprocité des distances d'éloignement à respecter entre bâtiments agricoles abritant des élevages et les habitations ou immeubles habituellement occupés par des tiers. Ces distances d'éloignement visent à éviter les conflits générés par des exploitations trop proches des habitations. Ces distances sont fixées par le règlement sanitaire départemental ou la législation sur les installations classées.

Le respect de ces distances peut ne pas être appliqué aux extensions de constructions existantes et une distance inférieure peut être autorisée, par dérogation, après avis de la chambre d'agriculture, pour tenir compte de spécificités locales, notamment dans les zones urbaines délimitées par les documents d'urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées. Il convient de localiser par cartographie les bâtiments agricoles soumis à ces contraintes de distance d'implantation pour la prise en compte de l'article L111-3 du code rural.

Il convient aussi de localiser les sièges d'exploitation ainsi que les plans d'épandage d'effluents d'élevage et de boues de stations d'épuration.

Des informations connues à la Direction Départementale des Territoires, sont déclarés au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- Une coopérative céréalière, déclaration du 13/12/2000, par la société Agora, située au lieu-dit « Derrière le manège » ;
- Un silo à grain, déclaration du 12/05/1971, par les établissements Bitz, situé dans la Zone Industrielle ;
- Un élevage de bovin, autorisation du 06/12/1993, par Philippe Defosse, situé à la ferme du moulin ;
- Une porcherie, autorisation du 03/11/1981, par le GAEC Delbaert, située au hameau de Beines ;
- Un élevage bovin, autorisation du 31/10/2012, par Jean-Paul Dumont, situé à la ferme de Boutavent ;
- Un élevage laitier, autorisation du 18/02/1993, par Nicole et Christian Grenier, situé au lieu-dit « Rouvel » ;

- Une porcherie, déclaration du 09/02/1998, par Guillaume Lepogam, située à la ferme de Bethancourt ;
- Un poulailler, par Bernard Magnier, situé à la ferme de Boutavent ;
- Un élevage bovin, déclaration du 26/07/1993, par le GAEC Sterlin, situé au 57 sente du tour de ville ;
- Un élevage, autorisation du 01/07/2007, par la SCEA des 4 vents, situé à la ferme du moulin ;
- Une exploitation agricole, déclaration du 22/07/1977, par Gilbert Vanhecke, située au 4 rue du Général Leclerc ;
- Un élevage de faisans, déclaration du 16/02/1989, par Jacques Vilette, situé aux lieux-dits « le pont million » et « Cangies ».

Économie du foncier et mitage des zones agricoles

36 exploitations travaillent au moins un îlot de la commune et 14 exploitations ont leur siège sur la commune. L'activité d'élevage est présente sur cette commune, mais affiche une diminution entre les deux recensements : 423 UGB (*Unités Gros Bétail*) ont été recensés en 2010, contre 575 en 2000.

L'activité agricole dominante qui caractérise ces communes du Noyonnais est la production de grandes cultures et de betteraves. Les terres labourables occupent plus de 85 % de la SAU.

Les terres du type « argile humide » ou « sable gris » sont dominantes sur plateaux et versants au Nord de cette PRA. Les rendements potentiels des « argiles humides » sont de 95q/ha pour le blé (*8 années sur 10*) en sol drainé ; 80 à 85q/ha en sol non drainé. Pour les « sables gris » ces rendements potentiels sont plus faibles : 70 q/ha (*8 années sur 10*). Au Sud, des sols du type « argile calcaire » sont identifiés (*données non disponibles*) (Source : *Guide des sols de l'Oise ; ISAB, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 1997*).

Les espaces agricoles mais aussi naturels (*la forêt, les haies, les zones humides, les jachères, etc...*) ont un rôle essentiel au service de l'économie agricole et au bénéfice de notre environnement, comme le filtrage de l'eau, réduction de CO₂, la biodiversité (*ex : les abeilles*). Ils valorisent les zones urbaines offrant aux habitants un cadre de vie de qualité.

Le PLU doit prendre en compte cette préoccupation d'une gestion économe du foncier, que ce soit pour produire du logement, pour le développement économique ou pour la création de nouvelles infrastructures de transport.

Toute surface économisée est un gage de pérennité pour l'activité agricole. Afin d'éviter au maximum le mitage sur ces espaces, le règlement des zones agricoles A devra être restrictif et explicite quant aux modes d'occupation qui y seront autorisés et ces derniers devront être bien en rapport avec la définition de la dite zone.

Évolution des espaces agricoles

La commune a clôturé son remembrement le 24 avril 1984.

Le module cartographique Cartélie, accessible sur le site internet de la DDT de l'Oise, permet de visualiser l'évolution des espaces agricoles depuis 2003 à partir du lien suivant : [site de la DDT de l'Oise - Cartélie - Évolution des espaces agricoles](#).

Ainsi que l'évolution de l'urbanisation : [Site de la DDT de l'Oise - Cartélie - Évolution de l'urbanisation dans l'Oise](#).

**La Commission Départementale de Préservation des Espaces Agricoles Naturels et Forestiers
(CDPENAF)**

Je vous invite à consulter la [plaquette élaborée](#) par le service de l'économie agricole de la DDT de l'Oise sur les modalités de saisine de la commission départementale préservation des espaces agricoles naturels et forestiers qui remplace la commission départementale de consommation d'espaces agricoles.